

FICHE D'IMPACT**Date : 27/10/14**

Description de l'opération envisagée :

Regroupement des services de publicité foncière 1 et 2

Questionnement permettant de mesurer l'importance du projet	Justifications du responsable en charge des réorganisations/réaménagements envisagés
1) Critères quantitatifs	
Nombre de services impactés	2 services
Nombre d'agents directement impactés par le projet	SPF 1 et SPF 2 16 agents (TAGERFIP) <ul style="list-style-type: none"> • 1 Chef de service, responsable du SPF1 et du SPF2 par intérim • SPF 1 : 8 agents (5 B + 3 C) • SPF 2 : 7 agents (5 B et 2 C)
Des répercussions même indirectes sont-elles possibles sur d'autres agents ou services ?	Oui. Une partie d'un bureau aujourd'hui occupé par un agent du service de fiscalité immobilière sera attribuée au service regroupé.
2) Critères qualitatifs	
L'organisation du travail va-t-elle être modifiée ?	Oui, faiblement, par un regroupement de certaines tâches (courrier, accueil...) et par une harmonisation et une mutualisation des pratiques.
En quoi le quotidien des agents sera-t-il modifié ?	Les agents du SPF 2 rejoindront les locaux aujourd'hui occupés par le SPF 1, situés dans le même immeuble, au même étage. Les deux services seront regroupés sur un plateau de travail.
Les postes de travail seront-ils modifiés ?	Le plateau comportera 5 « marguerites » de 3 postes de travail, disposant chacune d'un téléphone sans fil.
La chaîne hiérarchique va-t-elle évoluer ?	Non. Un seul chef de service et maintien de deux chefs de contrôle.
Les outils, notamment informatiques, à disposition des personnels vont-ils être fortement modifiés ?	Dans un premier temps, les bases de données FIDJI des deux services ne seront pas fusionnées. A terme, lorsque cette possibilité sera techniquement envisageable, les conditions de sa mise en œuvre devront être analysées.
Le projet envisagé implique-t-il un déménagement ?	Oui. Les agents du SPF 2 rejoindront les locaux occupés par le SPF 1 (même immeuble, même étage)
Conclusion et justification sur l'importance avérée ou non du projet	
Ce projet de regroupement offre la possibilité de : <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un service unique pour les usagers - harmoniser le service rendu aux usagers (traitement des rejets/refus) - rationaliser l'occupation du centre des finances publiques de Tarbes - participer à une meilleure gestion des crédits de fonctionnement alloués - économiser un emploi de chef de service - renforcer la capacité des services de publicité foncière à faire face aux travaux en mutualisant les moyens 	
Des groupes de travail préparatoires ont-ils été mis en œuvre ? Une information préalable des agents ? Des ergonomes ?	
Après information préalable des agents, un groupe de travail piloté par le chef de service a été mis en place afin d'examiner les solutions, notamment matérielles, permettant un regroupement des deux SPF. Y participent des agents des deux services, un représentant du pôle pilotage et ressources et un représentant du pôle gestion fiscale. Deux réunions se sont tenues (30/09/14 et 08/10/14) et ont donné lieu à compte-rendu. Le 17/10/14, l'ISST a effectué une visite du service afin d'évaluer les conditions de réalisation du regroupement, ceci en présence des agents des deux services, du chef de service, du médecin de prévention, de l'assistante de prévention, du secrétaire du CHSCT et du responsable du pôle pilotage et ressources de la direction.	
Au regard de ces critères, pensez-vous que le CHSCT doit être consulté ?	
Une consultation du CHSCT est à l'ordre du jour de la réunion plénière du CHSCT du 31/10/14.	